



CONSEIL DE QUARTIER no 2 Secteur Paquinville – Fatima

*Séance du 22 février 2023, tenue à 19 h, dans la salle du conseil
de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

PRÉSENCES :

M. Maxime Gagné, conseiller municipal du district 2 – président du conseil de quartier
Mme Micheline Lefebvre, conseillère de quartier
M. Louis-Marie Chabot, conseiller de quartier
Mme Karen Busque, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENCES :

Mme Irène Mercier, conseillère de quartier
M. Daniel St-Germain, conseiller de quartier
M. Stéphane Racicot, conseiller de quartier

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 1 personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Maxime Gagné, président du conseil de quartier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10. Un tour de table est effectué pour permettre aux conseillers de quartier et aux citoyens de se présenter.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Karen Busque, appuyé de Mme Micheline Lefebvre, de l'adopter en laissant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-10-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022

M. Gagné effectue la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après relecture du procès-verbal du 11 octobre 2022, il est proposé par M. Louis-Marie Chabot, appuyé par Mme Micheline Lefebvre, de l'adopter à la suite des corrections demandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-10-02

4- Itinérance

M. Louis-Marie Chabot a demandé de parler de ce sujet.

Tout d'abord, il veut féliciter la Ville pour sa nomination au prix *Mérite Ovation municipale* de l'UMQ avec son projet *Stratégie été 2022 en itinérance*.

Pour M. Chabot, la situation de l'itinérance s'est empirée depuis l'an passé : quête d'argent aux voitures stationnées, alcoolisme, chicanes et batailles, flânages et insalubrité (bières, et à présent bouteilles de vin laissées à l'abandon n'importe où). Les personnes itinérantes sont plus présentes au centre-ville lorsque les températures sont clémentes. Malgré les comportements condamnables de ces derniers (alcoolisme, quête), il y aurait très peu d'interventions de la Sûreté du Québec. Selon lui, il faut penser aux citoyens et aux touristes qui peuvent avoir peur ou être mal à l'aise d'une telle cohabitation. M. Chabot remarque que la propreté est davantage critiquable entre septembre et la mi-mai, cette période où il n'y a pas d'étudiants à la Ville pour faire le ménage de l'espace public au centre-ville.

Tout le monde s'entend pour dire que cette situation est devenue problématique à Val-d'Or. Le noyau dur d'itinérants, composé entre 30 à 40 personnes (sur un total d'environ 200 personnes en situation d'itinérance), cause des désagréments importants pour l'ensemble de la population. Pour contrer les abus, mais aussi décourager certains comportements, M. Chabot suggère de donner à nouveau des contraventions à ces personnes, et si elles ne peuvent payer, elles iraient en prison. Serait-ce la solution?

Certains questionnent que le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, qui est un organisme très bien subventionné, ne prenne pas en charge la clientèle autochtone qui est visée par les problèmes d'itinérance.

Pour sa part, Mme Busque dit que cette situation est un cas de sécurité publique et elle voudrait que la Ville puisse regarder ce qui se passe ailleurs et voir où il y a eu des succès.

Pour M. Maxime Gagné, la situation reste tendue. S'il existait une solution miracle, elle serait déjà en place. À ce stade, il est d'avis que nous avons besoin d'aide du gouvernement pour faire face à cette crise parce que la population vit des désagréments importants en raison des itinérants. Il explique que les conseils de quartier existent pour porter la voix des gens qui constatent des problèmes, mais que dans cette situation précise, la municipalité est limitée dans sa portée d'action. Effectivement, elle fait face à un problème de santé publique et de sécurité publique. Plus précisément, la Ville ne peut pas faire l'embauche de travailleurs sociaux et de policiers. Aussi, il rappelle que l'on ne peut pas déplacer ces personnes selon la Charte canadienne des droits et libertés, qui prévoit la liberté de circulation.

Pour la prochaine rencontre, M. Gagné propose d'inviter M. Benjamin Turcotte, délégué à la Corporation Rues principales pour discuter de la problématique plus amplement et faire un suivi. Il suggère également d'inviter le responsable du PPCMA dans le même sens.

Le conseil de quartier est d'avis de consacrer une nouvelle réunion au sujet du phénomène de l'itinérance à Val-d'Or.

5- Centre-ville

Le conseil voudrait savoir le coup d'œil qu'aura la 3^e Avenue une fois réaménagée. M. Gagné dit que les plans et les devis techniques sont réalisés et que les soumissions sortiront prochainement. Dans une prochaine rencontre, les conseillers trouveraient intéressant d'avoir une présentation au sujet de l'aménagement du nouveau centre-ville.

6- Circulation

M. Gagné demande si les conseillers ont eu connaissance d'enjeux de circulation dans le quartier :

- a) **Déneigement / Tempête hivernale** : L'on se souvient de certaines plaintes liées au déneigement dans le temps des fêtes en raison d'une importante précipitation. La neige a pris plusieurs jours à être ramassée vu son volume élevé.
- b) **Saillies de trottoirs / École Saint-Sauveur** : Mme Busque rapporte une situation où une dame aurait embarqué sur la saillie de trottoir alors que la classe de son fils marchait non loin. Sa voiture est passée proche verser et elle était en état de choc. Vu que de toute évidence, les automobilistes ne sont pas habitués par de tels aménagements, serait-il possible d'améliorer la visibilité? Est-ce davantage une question d'éducation que de signalisation? M. Gagné mentionne que bien que ça puisse être contre-intuitif pour la certains des automobilistes, il s'agit pourtant de la nouvelle règle de l'art, et elle est préconisée par des organismes comme Piétons Québec et Vélo Québec parce que ça oblige à garder un long rayon de braquage qui permet de ralentir le virage.
- c) **Stationnement sur la piste cyclable / 3^e Avenue, en face de Remax** : L'hiver, avec les accumulations de neige qui empêchent de voir les lignes, il serait nécessaire d'installer une pancarte pour expliquer le type de stationnement permis à cet endroit précis.

7- Élections : 3 postes à combler

Trois mandats d'un an seront échus en mars 2023, soit ceux de M. Daniel St-Germain, de M. Stéphane Racicot et de Mme Karen Busque. Pour sa part, M. St-Germain a confirmé avant la rencontre qu'il ne se représentait pas. M. Racicot ne se représentera pas également. Quant à Mme Busque, elle se présente. Sa candidature est appuyée par Mme Micheline Lefebvre, secondée par Louis-Marie Chabot. Mme Busque est élue par acclamation dans les circonstances, et deux postes demeurent vacants. Dans l'organisation du prochain conseil de quartier, il serait important d'indiquer dans les publications Facebook pour annoncer l'événement, que l'on est à la recherche de conseillers. La liste des conseillers sera mise à jour sur le site Web.

8- Budget du conseil de quartier / biblio de rue :

Une dépense d'environ 60 \$ a été faite pour rembourser Mme Suzanne Garceau qui a réalisé des travaux pour la réparation d'une porte de bibliothèque de rue. Après vérification, cette dépense n'est pas payée par le Service culturel parce qu'il s'agit d'une initiative citoyenne. Ainsi, chaque conseil de quartier doit s'impliquer pour effectuer les travaux de leurs bibliothèques. Si Mme Garceau ou toute autre personne réalise des travaux pour préserver les bibliothèques de rue du quartier, le conseil de quartier est prêt à lui fournir une aide financière au besoin, tant que les factures sont à l'appui de la demande.

Quelques idées de projets pour animer le quartier :

- Mme Busque demande si on ne pourrait pas impliquer des cégépiens pour organiser une soirée cinéma en plein air. Il suffirait de se munir d'un équipement permettant des soirées de cinéma au marché public.
- Puisqu'une Maison des jeunes se trouve en marge du quartier, serait-il possible de réaliser un projet en collaboration avec cet organisme?
- Il pourrait être possible pour les citoyens du quartier de donner un coup de pouce pour peindre une murale, projet qui serait chapeauté par le Service culturel.
- Pourrait-on recouvrir certains graffitis?

9- Varia

- a) **CISSSAT** : M. Chabot veut savoir si la Ville est au fait des projets immobiliers du CISSSAT sur le territoire de la Ville. Dans le même ordre d'idées, il demande si la Ville est au courant des mesures prises par le CISSSAT pour améliorer la qualité des services sociaux ou de santé offerts, notamment les mesures prises pour le recrutement et la rétention du personnel du CISSSAT. Est-ce que la Ville est prête à aider le CISSSAT dans la recherche de solutions comme d'autres municipalités le font en Abitibi-Témiscamingue? Considérant que le CISSSAT est sans doute le plus gros employeur présent sur le territoire de la Ville, il souhaiterait que des démarches soient entreprises afin de créer un comité de liaison entre la Ville et le CISSSAT.
- b) **Budget municipal** :
M. Gagné fait un bref tour d'horizon des raisons pour expliquer le budget actuel et le PTI. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web de la Ville de Val-d'Or : <https://www.ville.valdor.qc.ca/budget-annuel>.
- c) **Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sans but lucratif** :
La somme de 233 000 \$ sera versée à différents organismes communautaires cette année dans le but de maximiser la contribution de ces partenaires à la qualité de vie de la population, comme le prévoit la politique de reconnaissance. Pour connaître la liste des organismes financés, l'on peut se référer dès à présent au service du greffe ou encore consulter la section qui sera dédiée à ce sujet sur le site Internet de la Ville.
- d) **Parc Bérard** : Le projet d'amélioration du parc Bérard est sur la glace en raison de travaux souterrains qui doivent être réalisés avant tout projet.

10- Questions et interventions du public

Aucune question.

11- Date de la prochaine séance

La prochaine séance se tiendra mercredi 17 mai à 19h dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Micheline Lefebvre, appuyé de Mme Karen Busque, de lever la séance à 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-10-03

CHANTAL GAIGNARD
Secrétaire d'assemblée